



N° OJ : 42

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Culture et Tourisme 2020.- Subside spécifique.- Asbl "Brufête" : 71.600,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Considérant les besoins de l'asbl Brufête;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 71.600,00 EUR à l'attention de l'asbl Brufête pour la programmation des festivités dans le cadre de l'anniversaire des 100 ans NOH réparti comme suit au budget ordinaire 2020 :

- 58.400,00 EUR à l'article 56110/33202,
- 7.300,00 EUR à l'article 76210/33202,
- 5.900,00 EUR à l'article 77210/33202.

Annexes :